

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MESNAY

Séance du 18 Mai 2016

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 3 (S. Mignot : pouvoir donné à P. Drogrey ; D. Callier pouvoir donné à R.Lahlouh; M.Etiévant)

Secrétaire de séance : Hélène Dietrich

Ordre du jour :

Le conseil approuve l'ajout de l'ordre du jour suivant : « subvention pudding théâtre »

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 23 Mars 2016, approuvé à l'unanimité.

1. Participation financière pudding théâtre

Le conseil approuve, à l'unanimité, d'accorder à l'association pudding théâtre une participation financière à hauteur de 872.22€ pour la réalisation du « projet territorial de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle » proposé par la direction régionale des affaires culturelles en partenariat avec le Pudding Théâtre.

2. Délibération mission eau 2016 SIDEC

Le conseil approuve, à l'unanimité, la reconduite du contrat signé en 2015 pour la durée d'un an renouvelable avec le SIDEC concernant la recherche de fuites.

3. Modification des statuts du SIVOS

Les membres du Sivos ont décidé de modifier leurs statuts afin de les rendre conformes à la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 « *tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence.* » La demande concerne 4 enfants résidant notre commune et inscrits dans votre établissement sous contrat, l'école Saint-Just.

Le Conseil municipal s'est majoritairement opposé à cette demande, par 10 voix contre et 4 abstentions. En effet, une lecture attentive de la loi en question (article,1), précise les conditions dans lesquelles cette dépense est jugée obligatoire : lorsque « *le regroupement pédagogique intercommunal auquel elle participe ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique (...)* ». L'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation précise dans quelles conditions « *Une commune de résidence membre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) peut refuser de contribuer aux frais de scolarisation supportés par la commune d'accueil* ». Le texte qui suit est le suivant : « *La commune de résidence, même si elle ne dispose pas d'une capacité d'accueil sur son territoire, peut refuser de verser cette contribution à la commune d'accueil, en présence d'une capacité d'accueil suffisante dans l'une des écoles du RPI adossé à un établissement public de coopération intercommunal.* » Ce qui est le cas : le RPI d'Arbois-Vignes et Villages est largement capable d'intégrer dans ses classes, si les familles concernées en faisaient la demande, les 4 enfants actuellement scolarisés dans votre établissement sous contrat.

4. Convention de la salle de la Moutelle

Le modèle de convention de location rédigé par A.LABBEZ est approuvé, à l'unanimité.

5. Journée citoyenne

Une journée citoyenne aura lieu le Samedi 02 Juillet 2016.

Les travaux prévus sont : nettoyages/captage/travaux au terrain de tennis/réparation cage de foot/travaux à la turbine.

Nous comptons une nouvelle fois sur votre mobilisation et nous vous donnons RDV devant la Mairie à 8h30 le 02 Juillet.

Un repas sera offert à l'issue de la réalisation des travaux.

6. Information fusion des Communautés de communes

Les membres du conseil confirment leur approbation, à l'unanimité, au nouveau projet de regroupement des communautés de communes de Salins/Arbois/Poligny élaboré par le Préfet.

7. Questions diverses

→ Monsieur Le Maire nous informe de la réponse négative du conseil général pour l'installation d'un abri bus à la Sapacen.

→ S. LE PELTIER rappelle l'absence de poubelle à l'air de jeux

Fin de séance

RAPPELS : A vos agendas !

- La fête de Mesnay aura lieu le 19 JUIN 2016

- Une journée citoyenne sera organisée le 02 JUILLET 2016